



La Charte de la Chouette Coop

La Chouette Coop est un supermarché coopératif innovant, géré et gouverné par et pour ses membres, les coopérateurs, qui souhaitent se réapproprier le sens de leur consommation.

Les valeurs et principes qui nous guident sont le respect, les droits de l'Homme et du Vivant, la démocratie, la transparence, l'innovation sociale, environnementale, économique et sociétale, la recherche du consensus, l'attention à autrui, l'ouverture d'esprit, le partage, la confiance, l'échange des connaissances et des savoirs, l'autonomie, la réappropriation de nos choix dans nos façons de consommer, la responsabilité, la tolérance, la solidarité, l'action sociale et éducative... ainsi que le goût des bonnes choses !

Un coopérateur est une personne qui adhère à **La Chouette Coop** et qui respecte sa Charte. Il s'engage à s'investir activement dans le fonctionnement de la coopérative pour bénéficier de ses produits et/ou services. Les coopérateurs mettent tout en oeuvre pour préserver les valeurs de la coopérative et assurer la pérennité du projet collectif.

1

La Chouette Coop est gérée de façon démocratique par les coopérateurs sur le mode :
une personne = une voix.

2

La Chouette Coop fournit aux coopérateurs des produits et services de qualité qui répondent en priorité, sans exclusion de principe, à des critères communs liés à nos valeurs et à nos exigences :

3

- priorité aux producteurs locaux respectant l'environnement, aux circuits courts
- recherche d'un prix juste tant pour les producteurs que pour les coopérateurs-consommateurs
- exigences gustatives, nutritionnelles et sanitaires.

4

Les coopérateurs s'engagent à mettre en place des conditions de fonctionnement garantissant l'intégrité, la santé et le bien-être de chacun.

5

Les coopérateurs contribuent, par les actions et animations qu'ils développent, à faire de **La Chouette Coop** un lieu vivant d'échange, de partage, de respect, d'ouverture d'esprit, d'éducation populaire, de discussion, de convivialité, de confiance et de solidarité, en lien avec son territoire et avec les structures partenaires (culturelles, sociales et solidaires...).

6

La Chouette Coop est autonome et indépendante vis-à-vis des organisations extérieures. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris gouvernementales, et/ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doivent se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des coopérateurs, maintiennent leur indépendance et leur engagement envers les valeurs de la coopérative.

7

La Chouette Coop s'engage à être transparente sur ses activités vis-à-vis des coopérateurs et des partenaires.

8

La Chouette Coop favorise l'entraide entre les coopérateurs, le partage des connaissances et des compétences au service du projet collectif. Elle s'engage à partager son savoir-faire et son expérience pour favoriser la création d'autres supermarchés coopératifs.

9

La Chouette Coop s'investit dans des pratiques respectueuses de l'environnement.

10

La Chouette Coop est une organisation à but non lucratif. Ses bénéfices sont intégralement réinvestis dans son projet.